



Compte-rendu de la réunion du lundi 29 novembre 2017, organisée par le comité de quartier à l'intention des habitants du quartier Cynros

Suite à la verbalisation systématique de tous les véhicules stationnés sur l'avenue Cynros le mercredi 22 novembre 2017 de 9h à 10h par un équipage de la police nationale, la réunion organisée par le comité de quartier le lundi 27 novembre a débuté à 18h00, salle du comité, sous la présidence de Claude GIAUFFRET, en présence d'une SOIXANTAINE DE RIVERAINS de l'Avenue Cynros.

Plusieurs riverains ont aussi écrit au comité pour manifester leur incompréhension et faire part de leur impossibilité à se libérer pour participer à la réunion.

Ont répondu à l'invitation du comité :

- M. Rabah SOUCHI Commissaire chef SIAAP de la police nationale (Service d'Intervention, d'Aide et d'Assistance de Proximité assurant les missions de police au quotidien), Mme Corinne AURY son adjointe, Commissaire à la police de proximité.
- M. Bernard BAUDIN et Mme Catherine MOREAU (également riveraine de Cynros) adjoints au Maire, présidents de Territoire et conseillers départementaux, M. Gaël NOFRI conseiller municipal délégué à la circulation.
- M. Jean-Luc CASTELLI, directeur de notre Territoire des Collines Niçoises et M. Marc NICOLINO responsable de la police municipale du Territoire.
- M. Jean-Pierre ROUX, en charge de la proximité au cabinet du Maire.

Outre son président M. Claude GIAUFFRET et M. Benoit DÉRIJARD référent du quartier Cynros au comité de quartier, participent également à la réunion Mme Jacqueline CABELLI secrétaire du comité de quartier, M. Jean-Marie LE ROUX trésorier, et M. Nicolas DIZIER, responsable sécurité du comité de quartier.

Claude GIAUFFRET commence par faire une présentation des différents sites où ont eu lieu les verbalisations avec à l'appui des photos des panneaux d'interdiction de stationner : ils sont situés uniquement dans des secteurs précis (lacets, voie trop étroite pour permettre la circulation et le stationnement) ; leurs emplacements ont été déterminés par les services de la Mairie, souvent en concertation avec le comité de quartier. Dans tous les autres secteurs pas d'interdiction affichée.

Il invite l'assemblée à un dialogue constructif et respectueux des points de vue de chacun.

La parole est donnée au Commissaire SOUCHI : il nous fait savoir qu'à l'origine, cette opération de police visait l'avenue Roi Robert, dans laquelle se situent un squat et des rodéos réguliers de voitures ; c'est lors du retour au commissariat que l'équipage de la PN est passé par Cynros et a constaté des stationnements interdits selon son jugement.

Le Commissaire SOUCHI indique que d'un point de vue strictement légal, il est interdit de stationner dans toute l'avenue Cynros dans la mesure où il n'y a pas de marquage au sol. La police nationale était donc en droit de verbaliser dans toute l'avenue et pas seulement sur les secteurs délimités par des panneaux.



Le commissaire SOUCHI fait néanmoins remarquer qu'habituellement les officiers font preuve de « discernement ». Cela n'a pas été le cas puisqu'environ 130 véhicules ont été verbalisés pour stationnement interdit dans l'avenue : M. GIAUFFRET lui fait observer que de mémoire de riverains cela ne s'était jamais produit puisque la police municipale qui connaît très bien la situation ne verbalise pas le stationnement non gênant dans cette avenue, en dehors des secteurs où son interdiction est matérialisée par des panneaux ; la majeure partie des riverains n'a aucune autre possibilité de stationner pour accéder à son domicile.

Des riverains présents prennent tour à tour la parole pour manifester leur incompréhension autant que leur mécontentement.

M. BAUDIN mentionne qu'un incident de ce type s'est déjà produit dans le quartier du Piol mais avec la police municipale ; la mairie a fait son possible pour rectifier les verbalisations.

M. NOFRI fait un bref rappel des dispositions de stationnement appliquées par la mairie de Nice. Pour des raisons de sécurité évidentes, il signale qu'il est difficile d'avoir à la fois du stationnement, des trottoirs et de la circulation à double sens dans les avenues collinaires.

M. DERIJARD et d'autres habitants font remarquer que les photos de stationnements interdits et gênants présentées par le commissaire SOUCHI concernent le Boulevard Mantega-Righi, que l'av. Roi Robert est tout de même située à 2 km de l'avenue Cyrnos et qu'enfin, pour verbaliser les rodéos réguliers, il vaut mieux se présenter le soir que le matin à 9h. Le commissaire rétorque que la loi s'applique à tous et partout.

Mme MOREAU mentionne que la seule alternative pour obtenir du stationnement règlementaire dans cette avenue est le sens unique mais ce dernier n'a jamais remporté l'adhésion générale dans le quartier. Mme MOREAU indique qu'un des inconvénients du sens unique est la grande vitesse que prennent alors les véhicules qui n'ont pas d'obstacle arrivant en face d'eux.

Le commissaire SOUCHI informe les riverains concernés que les PV pour stationnement non gênants se monteront à 35 € et les stationnements gênants (dans les virages par exemple) s'élèveront à 135 €.

Lorsqu'ils auront reçu leur PV, Il **invite les riverains concernés à faire un recours gracieux**, à condition qu'ils fussent stationnés dans un endroit non gênant pour la circulation. Cela sous-entend que tous ceux qui étaient garés dans les virages n'ont aucune chance de voir leur demande aboutir. Pour les autres, l'officier du ministère public qui étudiera leur recours fera preuve de toute **la bienveillance qui s'impose** dans de telles circonstances et à la demande expresse du Commissaire SOUCHI lui-même.

Enfin, ce dernier mentionne également qu'à l'avenir ce type de verbalisation systématique ne devrait pas se reproduire puisqu'il exigera de **ses agents de faire preuve de discernement** dans l'avenue Cyrnos.

M. BAUDIN propose à l'assistance de programmer **une visite de terrain** avec le Responsable de la Police Municipale du Territoire des Collines Niçoises, le comité de quartier et les administrés intéressés qui souhaiteront être associés à cette réunion de travail in situ. *Depuis cette réunion a été fixée au mardi 12 décembre à 14 h30 au départ du haut de l'avenue Cyrnos à son carrefour avec Pessicart.*

La réunion se termine à 19h30.